



Édito

Il y a dix ans, la France se portait bien : le chômage régressait, les emplois progressaient, le commerce extérieur était bénéficiaire, la dette se réduisait, la sécurité sociale était excédentaire, on parlait de la cagnotte (surplus des recettes de l'Etat) ce qui permettait de supprimer la vignette auto et d'envisager sans crainte les nécessités du paiement des retraites. Aujourd'hui, la situation est à l'opposé et cela génère légitimement une grande angoisse des Français. Le gouvernement nous dit que la crise internationale est la cause de ces difficultés et de ces inquiétudes. Cela est vrai... pour moins de 50% des problèmes, comme le montrent les analyses rigoureuses et indépendantes. Plus de la moitié des déficits, du chômage, des régressions sont dus à de mauvais choix politiques effectués avant même la

crise et ayant manifesté leurs effets dès 2007.

La situation s'aggrave et il importe donc de ne pas s'obstiner sur une mauvaise fiscalité (bouclier fiscal et autres dispositifs de la loi TEPA) et de redynamiser la vie socio-économique, en contrôlant les excès financiers. Oui, cela suppose un grand changement, une "rupture" avec le début du quinquennat de Monsieur Sarkozy, mais la gravité de la situation l'impose. Pourvu que le Président ne s'entête pas davantage dans des choix qui pénalisent la France et la grande majorité des Français ! Non seulement les élus de gauche lui demandent ce virage, mais un nombre croissant d'élus de droite commence aussi à l'exiger...

Jean-Louis TOURAINE
reçoit sur rendez-vous

Permanence parlementaire
117, avenue de Saxe
69003 LYON

Tél. : 04 37 45 49 49
(de 9h30 à 12h
et de 14h à 17h)
Fax : 04 78 95 08 44

Mail : jl.touraine@laposte.net
www.jeanlouistouraine.net

Ce journal est imprimé
sur du papier 100% recyclé.

Dialogues du Député

Je vous propose d'échanger ensemble sur les questions dont j'ai régulièrement à débattre à l'Assemblée. C'est fort de vos points de vue et de vos suggestions que je pourrai faire entendre notre voix lors des débats parlementaires.

→ **Lundi 7 juin - 19h**

Mairie du 8^{ème} arrondissement - Salle des mariages
12, avenue Jean Mermoz (tram T2 - bus 23, 24 et 26, arrêt Bachut - Mairie du 8^e)

Thème "La défense des libertés"

Cette réunion est ouverte à tous.



La loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat (TEPA), votée à l'été 2007 par la majorité a mis en place un "bouclier fiscal" qui plafonne à 50 % des revenus la somme des impôts directs (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune, impôts locaux), de la CSG et de la CRDS. Chaque contribuable peut donc se voir restituer le montant de ses impôts qui dépasse 50 % de son revenu.

Il faut supprimer **le bouclier fiscal** !

Une mesure injuste

Il est inexact de prétendre que « le bouclier permet d'éviter qu'un contribuable travaille plus d'un jour sur deux pour l'Etat ». Il est quasiment impossible d'atteindre la limite du "bouclier fiscal" par les seuls revenus du travail. Au contraire, il ne commence à jouer que si un contribuable paye des impôts sur le capital, et surtout l'ISF. Il protège ainsi surtout les revenus du capital, ceux issus de la spéculation financière ou immobilière. Ce n'est pas l'outil qui protège la France qui se lève tôt pour aller travailler. C'est celui qui sert la France qui vit principalement de ses rentes.

Une mesure inefficace

L'activité n'a pas été dopée par le "bouclier" et les expatriés fiscaux ne sont pas rentrés en France. De plus, le coût pour les finances publiques est considérable. Pour l'année 2009, le coût pour l'Etat du "bouclier fiscal" est supérieur à 585 millions

d'euros. Il conduit à restituer à 16 350 contribuables (soit moins de 0,05 % des contribuables français) un montant moyen de 35 814 euros.

Une mesure indécente

La crise économique et sociale rend encore plus inadmissibles ces privilèges fiscaux exorbitants. Quand 13 % de la population française vit en dessous du seuil de pauvreté avec des revenus inférieurs à 908 euros par mois, de telles pratiques relèvent de la pure indécence. Le 20 mai prochain, les députés socialistes poseront ce débat une nouvelle fois. Chaque député, de gauche ou de droite aura à répondre à cette question simple : est-il légitime de protéger les plus riches avec un bouclier qui reporte sur tous les autres Français les efforts de la solidarité nationale ? ■

67%
des Français réclament l'abandon du bouclier.
Source l'institut CSA

Réforme des collectivités : la démocratie menacée

Vous en avez entendu parler : le gouvernement prépare une réforme des Régions et des Départements. Au prétexte de diviser par deux le nombre d'élus, la majorité présidentielle s'apprête à voter une réforme dangereuse pour notre démocratie.

→ Le mode de scrutin retenu est le scrutin uninominal : cette mesure menace directement la parité puisqu'elle ferait tomber la proportion des femmes élues à seulement 20 % !

(source : Observatoire de la parité)

→ A l'heure où les Français demandent à leurs élus d'être plus disponibles, la droite propose la création des conseillers territoriaux qui seront à la fois conseillers régionaux et conseillers généraux ! Une sorte de cumul forcé...

→ La suppression de la clause de compétence générale : aujourd'hui les collectivités territoriales peuvent choisir d'intervenir dans certains domaines qui ne font pas partie de leurs compétences prioritaires ; c'est le cas de la culture et du sport. Si cette clause disparaît, ces domaines ne pourront plus être financés !

Une régression de la décentralisation, des élus moins représentatifs de la population, et qui auront moins de moyens d'agir, des secteurs entiers de la société qui n'auront plus de moyens de subsistance, voilà ce que prépare la droite avec cette réforme des collectivités régionales et départementales. Celles-ci sont actuellement en majeure partie pilotées par des élus de gauche... mais il s'agit sûrement d'une coïncidence !

Vaccination contre la grippe A : une mauvaise organisation scandaleuse

J'ai interpellé à plusieurs reprises (lors des questions au gouvernement, mais aussi dans une lettre ouverte) la Ministre de la santé sur la gestion de l'épidémie de grippe liée au virus H1N1 et ai dénoncé les fautes et les scandales d'une prévention mal organisée.

Malgré de bonnes intentions, la communication a été mal orientée et il n'y a pas eu d'information précise et objective de la population. Le dispositif s'est alors transformé en usine à gaz repoussante, peu efficace, non rodée et n'inspirant pas confiance.

J'ai demandé pourquoi le gouvernement avait retardé la vaccination, pourquoi il avait commandé 94 millions de doses, et surtout pourquoi il n'a pas eu recours aux professionnels qui pratiquent habituellement la vaccination : les médecins généralistes et les pédiatres. Il en est résulté une grande perte de confiance de la population et un énorme gâchis. C'est pourquoi les députés socialistes ont demandé au Président de l'Assemblée nationale la création d'une mission d'information et de suivi de l'organisation de cette campagne de vaccination. ■

Papiers d'identité : que fait le gouvernement ?

Michel Tubiana, Président d'Honneur de la ligue des Droits de l'homme, a saisi la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations) sur le scandale que rencontrent des Français nés à l'étranger pour renouveler leurs papiers d'identité. Jean-Marc Ayrault a adressé une lettre en ce sens à François Fillon demandant que le gouvernement mette fin à ces abus administratifs. Plusieurs questions d'actualité de mes collègues socialistes ont interpellé publiquement le gouvernement. A l'initiative de Jean-Pierre Duñau, député des Landes,



et de Jean-Marc Ayrault, le Groupe Socialiste a déposé une proposition de résolution sur l'égalité reconnaissance des titres d'identité de tous les citoyens français sans distinction d'origine ou de lieu de naissance. Ce texte permettrait de mettre fin à des pratiques inacceptables. Les citoyens français ont les mêmes droits devant l'administration quels que soient leur origine ou leur lieu de naissance.

Expérimentation animale



Le bureau de l'Assemblée nationale a saisi l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST) dont je suis membre, pour réaliser une étude sur l'expérimentation animale et les alternatives à celles-ci. J'ai été co-rapporteur, avec le Député Michel Lejeune, de cette étude pour laquelle nous avons constitué un comité de pilotage dans lequel les organismes de recherche et les associations de protection des animaux ont été représentés. Nous avons organisé en France une quarantaine d'auditions de personnalités scientifiques, d'industriels, d'experts d'agences sanitaires, de représentants de la société civile, et d'associations dévouées à la cause de l'animal. Des missions ont été effectuées dans trois pays membres de l'Union européenne (le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suède) ainsi qu'en Suisse, au siège des institutions européennes à Bruxelles et aux Etats-Unis. Plusieurs animaleries ont été visitées, tant en France qu'à l'étranger. Nous avons abouti, dans un rapport présenté en décembre dernier, à une série de recommandations abordant des questions essentielles comme la recherche, la mise au point de nouveaux traitements, la protection et le respect de l'animal, le développement des méthodes de substitution, l'éducation, la formation et l'information... ■

Pour consulter le rapport :

www.assemblee-nationale.fr/13/rap-off/i2145.asp

Une opposition constructive

Vous le savez, je suis un député d'opposition, et c'est pourquoi je vous parle souvent des lois proposées par la majorité que je combats lorsque je les trouve injustes, inefficaces, ou tout simplement inapplicables. Cela ne veut pas dire que les députés socialistes ne sont qu'une opposition stérile. Nous proposons régulièrement des textes de lois ou des amendements, que l'Assemblée examine, que parfois elle accepte et que - trop souvent malheureusement - elle rejette. C'est le cas de la proposition de loi pour le droit à mourir dans la dignité et de celle visant à abroger le bouclier fiscal (voir ci-contre). Mais le groupe socialiste a présenté de nombreux autres textes. Parmi ceux qui me semblent les plus importants on peut noter :

• Le droit de vote des étrangers non ressortissant de l'Union européenne aux élections locales : pourquoi des citoyens, résidant en France depuis plusieurs années, impliqués dans la vie économique et sociale du pays, et souvent dans la vie de leur quartier, payant des impôts en France, ne pourraient-ils pas voter lors des élections locales ? Ce n'est pas la nationalité qui détermine l'investissement d'un individu dans la cité, mais sa volonté d'implication.

• Proposition de loi visant à instituer la présence effective de l'avocat dès le début de la garde à vue.

Toute personne placée en garde à vue le droit d'être défendue, ce qui impose de permettre à son avocat d'assister à toutes les auditions dès le début de la garde à vue. Ce n'est pas le cas en France, où il peut seulement s'entretenir quelques minutes avec son client mais ne peut assister à la suite des auditions. Puis il est simplement informé par l'officier de police judiciaire de la nature et de la date présumée de l'infraction, sans plus de précisions. En outre, l'avocat ne peut assister aux différents actes, tels que les interrogatoires et les confrontations. Enfin il faut bien reconnaître un abus considérable du recours à la garde à vue pour des faits qui ne le justifient aucunement (plus de 600 000 gardes à vue par an en France). Ces deux propositions ont été, comme beaucoup d'autres, rejetées par la majorité présidentielle. Néanmoins le groupe socialiste continuera de déposer des propositions de loi dans une optique constructive et dans l'intérêt des citoyens.

Proposition de loi sur le droit de finir sa vie dans la dignité

Fin 2009, j'ai défendu avec mes collègues du Groupe socialiste une proposition de loi pour que chacun puisse choisir de mourir dans la dignité. Je regrette que ce texte n'ait pas été adopté par l'Assemblée car il me semble, que sur cette question tout particulièrement, chacun doit s'exprimer en son âme et conscience, selon ses convictions profondes, et non selon des clivages partisans. Lors de mon intervention, j'ai rappelé qu'il s'agissait d'un combat pour acquérir un droit, une liberté, pour offrir à chacun la possibilité de choisir. Mais qu'il s'agissait également d'une lutte contre une injustice, une inégalité : les mieux nantis trouvent l'aide médicale permettant d'abréger leur calvaire soit en France, en catimini, soit à l'étranger, selon des procédures qui sont alors légales. Il s'agit donc bien de mettre fin à une certaine hypocrisie et de combattre l'obscurantisme, voire même une forme de totalitarisme, puisque les patients se voient imposer une philosophie qui n'est pas la leur. Nous sommes bien au-delà d'un affrontement religion contre laïcité, il s'agit de

donner à chacun une liberté de choix.

Notre projet de loi n'imposait bien sûr rien, ni aux malades, en fin de vie, ni aux familles, ni aux professionnels de la santé. Il apportait seulement une liberté, une égalité et une fraternité à l'égard des personnes dans une souffrance physique ou morale extrême.

Le texte était très nuancé, l'encadrement des modalités de fin de vie très strict, les contrôles bien prévus. C'était une garantie pour les malades : il s'agissait d'assurer un meilleur respect des vœux dûment exprimés par les intéressés.

Est-il digne de maintenir cette hypocrisie ? Sur le plan légal, on interdit l'organisation de la fin de vie désirée, souhaitée, espérée, tandis que, sur le plan pratique, on la laisse se réaliser, et que cette pratique est effectuée dans nombre d'hôpitaux de France.

Selon les sondages, 75 % à 86 % des Français attendent ce progrès. Pourquoi le retarder encore ? ■

Une loi contre les violences faites aux femmes

J'ai fait partie du groupe de travail parlementaire relatif aux violences faites aux femmes. Présidé par Danielle Bousquet, députée socialiste des Côtes d'Armor, ce groupe a présenté au printemps dernier, une proposition de loi à l'Assemblée qui a été adoptée à l'unanimité en première lecture. Cette loi vise à renforcer la protection des victimes, ainsi que la prévention et la répression des violences faites aux femmes. Certaines avancées notables sont à enregistrer, comme

par exemple :

- la suppression de la présomption de consentement lors de viol entre époux,*
 - la création d'un délit de violence psychologique,*
 - la création d'une ordonnance de protection pour les femmes violentées ou menacées de mariage forcé,*
 - des mesures pour faciliter le relogement des femmes,*
- J'en ai conscience, beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour lutter contre ce fléau et c'est pourquoi le groupe va poursuivre ses travaux. ■*



Mobilisation contre l'expulsion d'un père de famille

J'ai participé, avec mon collègue Pierre-Alain Muet, au parrainage républicain des enfants de Guilherme Hauka Azanga, père de famille angolais, victime de quatre tentatives d'expulsion, alors même que sa compagne, et les enfants, nés en France, résident dans le 7^e arrondissement. Les quatre enfants et la compagne, très malade, de Monsieur Hauka Azanga ont un besoin vital du soutien de famille que représente cet homme dévoué et responsable. Ne pas s'insurger contre un tel fait, aurait été pour moi de la non-assistance à famille en danger.



Rencontre avec les lycéens d'Ampère-Saxe

J'ai participé à un "café culture" organisé par les élèves du lycée Ampère-Saxe. Le thème de la réunion était "A quoi sert un député ?" Après avoir fait un point sur le rôle de l'Assemblée, les lycéens m'ont posé de nombreuses questions, allant de l'organisation de mon travail à la réforme de la taxe professionnelle, en passant par ma communication et la réforme des lycées.



Colloque à l'Académie de médecine

J'ai participé au colloque international sur les greffes d'organes organisé à Paris par l'Académie de médecine. J'y ai exposé les bienfaits de l'organisation des transplantations en France par rapport aux schémas canadiens et américains, et y ai expliqué les efforts complémentaires à effectuer pour que tous les malades nécessitant une greffe puissent en bénéficier.

QUESTIONS écrites

Feux sonores

■ J'ai attiré l'attention du Secrétaire d'État chargé des transports sur la norme pour les feux sonores destinés à faciliter la circulation des personnes non et mal voyantes. En effet, les équipements destinés aux piétons déficients visuels présentent de fortes disparités. Le cas de la ville de Lyon illustre ce manque de cohérence : tous les passages piétons équipés d'un système d'alerte sonore ne sont pas équipés du même type de système et, pour un même feu, les alertes rouges et vertes ne sont pas conçues de la même façon. Par ailleurs, la ritournelle des feux rouges peut ressembler très fortement à d'autres signaux sonores appartenant à des équipements routiers (comme le tramway à Lyon), ce qui constitue un risque majeur pour les destinataires de ces équipements.

Enseignement des sciences de la vie et de la terre

■ J'ai informé le Ministre de l'éducation nationale des craintes que suscite le projet de réforme de

l'enseignement des sciences de la vie et de la terre, dans les lycées au cycle terminal. L'Association des professeurs de biologie et géologie soutenue par les parents d'élèves s'inquiète de la diminution globale des horaires alloués aux sciences et susceptible de compromettre.

Police de proximité

■ J'ai alerté le Secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la répartition des effectifs de la police territoriale. La police de proximité, mise en place par la gauche, avait largement contribué à l'amélioration des conditions de sécurité, notamment là où le nombre de policiers nationaux est insuffisant aujourd'hui et même très souvent en diminution par rapport au passé. Supprimée, puis aujourd'hui rebaptisée police territoriale, visant les mêmes objectifs, celle-ci est parfois implantée dans certains territoires où sa présence est effectivement nécessaire, mais absente dans un secteur jouxtant ces territoires, alors même qu'il présente des conditions d'insécurité et

des risques de délinquance comparables. C'est le cas, par exemple, du déficit dans le 8^e arrondissement de Lyon, alors que cette police territoriale de proximité s'est implantée dans la commune voisine de Vénissieux.

Formation aux premiers secours

■ J'ai interpellé le Ministre de l'éducation nationale sur le brevet de secourisme, dit également attestation de formation aux premiers secours (AFPS) et la possibilité de le rendre obligatoire au cours de la scolarité des élèves. Certes, fondée sur un principe de volontariat, sauf pour certaines professions où elle est obligatoire, l'AFPS est relativement accessible, notamment du fait de son coût modéré et des facilités mises en place pour que chacun puisse y participer. L'AFPS ne nécessite qu'une dizaine d'heures, ce qui ne nuit pas outre mesure au reste du programme scolaire. Un apprentissage obligatoire des "gestes qui sauvent" pour les élèves du secondaire permettrait sans doute de sauver bien des vies.

→ Vous pouvez retrouver l'ensemble de mes questions et interventions sur www.jeanlouistouaine.net rubrique Assemblée nationale
→ Suivez en direct la séance de questions au gouvernement (les mardis et mercredis à 15h) et la plupart des débats dans l'hémicycle sur le site de l'Assemblée nationale, rubrique "La séance en direct" (colonne de gauche sur la page d'accueil).